

## Appel à l'action

### Protéger la santé des nourrissons : IBFAN s'oppose à une nouvelle initiative de la Fondation Bill et Melinda Gates

Il y a quelques années, la Fondation Bill et Melinda Gates (BMGF) s'est intéressée à l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, un domaine lié à la santé publique et à la nutrition largement sous-financé et négligé. Comme les donateurs gouvernementaux traditionnels accordent peu d'attention à ce domaine crucial, on pourrait penser qu'il s'agit d'une bonne nouvelle. Cependant, lorsque les initiatives appuyées par le BMGF ne tiennent pas compte des principes fondamentaux qui garantissent l'indépendance, l'intégrité et la crédibilité de l'élaboration des politiques de santé publique, tous ceux qui croient en la primauté des droits de la personne se doivent d'être attentifs. IBFAN estime que le **Mécanisme Mondial de Surveillance** (en anglais *Global Monitoring Mechanism - GMM*), un nouveau projet soutenu par la BMGF, mérite cette attention, et cela sans tarder, avant que des mesures irréversibles ne soient prises.

#### Qu'est-ce que le mécanisme mondial de surveillance et quelle est la position d'IBFAN ?

Le mécanisme mondial de surveillance (GMM) est un nouveau projet conçu comme un *partenariat multipartite* « basé sur le principe de la réalisation progressive en vue de la conformité complète au Code ». Il est facilité par le Meridian Institute (MI), mais conçu et financé par la BMGF. **Des entreprises multinationales et nationales d'aliments pour nourrissons devraient devenir membres du projet**, de même que l'ONU, des gouvernements, des OSC, des donateurs et des fondations philanthropiques. Dès le départ, IBFAN avait exprimé de sérieuses réserves au sujet de ce projet, indiquant à la fois à la BMGF et au MI les risques de l'approche du MMS.

Nous avons expliqué que ce ne serait pas la première fois que la responsabilité sociale des entreprises (RSE) serait mise à l'épreuve dans le cadre de l'application du Code de conduite. IBFAN peut fournir d'innombrables preuves qui en démontrent les conséquences. Aux fins d'illustration, voici un exemple tiré du domaine des droits humains. À la fin des années 1990, l'ONU a failli mettre en place une série de « Normes contraignantes sur les responsabilités des sociétés transnationales et d'autres entreprises commerciales en matière de droits humains ». Après les manifestations devant l'OMC à Seattle qui ont perturbé les négociations en 2000, Kofi Annan, alors secrétaire général de l'ONU, a lancé son initiative, le Pacte mondial (en anglais *Global Compact*), au Forum économique mondial de Davos. La notion de base : si nous donnons des « incitatifs » à l'industrie au moyen de la reconnaissance, celle-ci se conformera aux 9 (maintenant 10) principes. La Commission des droits de l'homme des Nations Unies a été fermée et, finalement, tout le travail sur les normes a été abandonné. Peu de temps après la création du Conseil des droits de l'homme (CDH) pour remplacer la Commission, le professeur Ruggie, architecte du Pacte mondial, a conduit un processus qui a donné lieu à l'élaboration en 2011 des « Principes de Ruggie », officiellement connus sous le nom de *Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme*. Les Principes directeurs ont été vivement critiqués par la société civile ; en effet, ils semblaient risquer de compromettre les efforts visant à renforcer la responsabilité des entreprises et le respect accordé par celles-ci aux droits de l'homme avant même leur adoption en 2011. Et effectivement, ils ne semblent pas fonctionner correctement. Peut-être est-ce parce que la « *diligence raisonnable* » est considérée comme un concept central et définie à cette fin comme « *les étapes et les processus par lesquels une entreprise comprend, surveille et atténue ses effets sur les droits humains* ». Autrement dit, dans l'univers de l'alimentation des nourrissons, rien de nouveau sous le soleil. Des sociétés telles que Nestlé ont développé leur propre interprétation du Code international, ont prétendu surveiller leur interprétation et apporter les améliorations nécessaires. Cependant, leur interprétation ne correspond ni à celle des organes de l'ONU (l'UNICEF et l'OMS) ni à celle d'IBFAN. Et l'univers de l'alimentation des nourrissons est loin d'être un cas isolé.

Ainsi, lors d'un vote sans précédent, les membres du CDH ont demandé d'entamer un nouveau processus en vue de la conclusion d'un traité contraignant concernant les droits humains et les entreprises. Donc, dans un sens, nous revenons à la situation des Normes il y a 14 ans. S'il n'y avait pas eu le Pacte Mondial (et le lobby de la Chambre de commerce internationale, dirigée à l'époque par l'ancien PDG de Nestlé), des Normes juridiquement contraignantes auraient vu le jour, dans lesquelles, d'ailleurs, le Code et les résolutions

pertinentes de l'AMS auraient été reconnues. Pendant ce temps, des millions de personnes souffraient des violations des droits de l'homme, y compris les nourrissons et leurs mères.

Par conséquent, l'idée du GMM jumelée au modèle multipartite est une perspective très inquiétante. Non seulement cette idée viole-t-il le principe de base selon lequel « *personne ne devrait être juge de sa cause* », mais elle ignore le fait que les entreprises telles que les fabricants d'aliments pour bébés n'ont pas d'autre choix que d'avoir la maximisation des profits au cœur de leurs opérations. C'est la base de leur existence. Nous ne mettons pas en doute cette réalité. Cependant, pour cette raison précise, ces entreprises ne placent pas le respect des droits humains au-dessus de leurs propres priorités de profit, n'étant de toute façon pas en mesure de le faire. Leur participation à tout processus de conception et de développement de politiques et de programmes d'intérêt public, sans parler de la surveillance du Code, revient à inviter un renard à garder un poulailler. C'est inacceptable. Les gouvernements et les institutions publiques ont l'obligation de protéger la santé publique et de mettre en œuvre le Code et les lois nationales. Les entreprises et les fabricants d'aliments pour bébés sont tenus de se conformer au Code, aux résolutions ultérieures de l'AMS et aux lois nationales. Chaque partie a son propre rôle. IBFAN, avec ses alliés, a jusqu'à maintenant obtenu de très bons résultats dans l'effort d'empêcher les entreprises de prendre des décisions politiques visant à établir des lois, des politiques et des programmes d'intérêt public.

### **NetCode : Réseau de surveillance mondiale et d'appui à la mise en œuvre du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et résolutions ultérieures pertinentes de l'Assemblée mondiale de la Santé<sup>1</sup> (le Code)**

La proposition du GMM voit le jour alors qu'une autre initiative visant à se conformer davantage au Code international a été mise en place et est en cours de mise en œuvre. Elle s'appelle le *NetCode : Réseau de surveillance mondiale et d'appui à la mise en œuvre du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et résolutions ultérieures pertinentes de l'Assemblée mondiale de la Santé*. Le *NetCode* est une initiative coordonnée par l'OMS et l'UNICEF. IBFAN y participe activement depuis ses débuts, en 2015.

Fait intéressant, la Fondation Bill et Melinda Gates (BMGF) fournit également des fonds pour soutenir cette initiative<sup>2</sup>. Les membres du NetCode ont convenu de contribuer activement à l'objectif visant à renforcer la capacité des États membres et de la société civile à surveiller le Code international et les résolutions pertinentes de l'AMS ; et à faciliter l'élaboration, le suivi et l'application de la législation nationale par les États membres, en réunissant un groupe d'acteurs engagés pour soutenir ces processus.

Le NetCode **n'est pas** ouvert aux personnes travaillant pour le secteur privé, aux partenariats public-privé ni aux initiatives multipartites. L'OMS a expliqué que c'était parce que **ses membres ne devaient pas avoir de conflits d'intérêts** susceptibles d'interférer avec leur travail en vue de la réalisation de la vision, du but et des objectifs du NetCode.

### **GMM vs NetCode**

Dans une Note de divergence partagée avec la BMGF et MI, IBFAN s'est retiré de toutes les activités liées au GMM, ne voyant aucun bénéfice potentiel pouvant être apporté par le GMM en termes d'ajout aux efforts des mécanismes de surveillance et de rapport indépendants existants. Le GMM risque plutôt de les fragiliser et de détourner l'attention et les ressources des efforts durables déployés par les groupes nationaux. Cela risque également d'avoir une incidence négative sur les efforts du NetCode.

---

<sup>1</sup> [www.who.int/nutrition/netcode/en](http://www.who.int/nutrition/netcode/en)

<sup>2</sup> IBFAN a publiquement exprimé ses inquiétudes quant aux risques potentiels découlant d'une relation étroite entre la Fondation et le NetCode, compte tenu du portefeuille d'investissement de la Fondation. IBFAN a également déclaré ouvertement que toute initiative émanant de l'OMS et de l'UNICEF devrait être soutenue financièrement par les États membres et non par une philanthropie qui n'est pas indépendante du secteur privé. Pour cette raison, la participation d'IBFAN au NetCode est possible tant qu'IBFAN ne reçoit aucun financement direct de la part de la BMGF.

## Appel à l'action

À la lumière de ce qui précède, il est extrêmement important que vous preniez conscience de cette situation et que vous nous aidiez à y faire face, en tant qu'individu, organisation et communauté. Les principaux acteurs doivent être informés dès que possible, car la réunion prévoyant les discussions liées au MMS doit se tenir du 30 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2017 à Francfort, en Allemagne. Des invitations ont été adressées aux ONG, à la société civile, aux entreprises d'aliments pour nourrissons et aux États Membres des Nations Unies – avec des offres d'aide financière. Les gouvernements seront également invités à participer. Tous doivent être alertés pour être en mesure de prendre une position claire.

Nous lançons cet appel pour alerter les acteurs d'intérêt public et leur demander de se joindre à nous pour contester l'initiative malencontreuse qu'est le mécanisme mondial de surveillance de la BMGF, **dans le but de l'arrêter.**

**Pour exprimer votre soutien, veuillez écrire à Alessia Bigi : [alessia.biggi@gifa.org](mailto:alessia.biggi@gifa.org)**

Nous vous remercions beaucoup de votre attention et de votre solidarité, et vous prions de partager cet appel à l'action avec vos alliés.